



MINUTE SSE



Le 13 juillet dernier, la société a subi, un vol dans les bureaux ; celui-ci a donc pour conséquence la modification du système actuel de télésurveillance.



Pour compléter les caméras extérieures, les bureaux seront donc équipés d'une nouvelle caméra de surveillance pour sécuriser les biens et personnes à partir du 1^{er} octobre 2018.

Les images seront conservées une quinzaine de jours sauf en cas de circonstances exceptionnelles, en cas d'incident comme par exemple l'intrusion ou le vol où elles seront extraites du dispositif et conservées pendant toute la durée de la procédure.

NB : Pour exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent ou pour toute information sur ce dispositif et la gestion de vos données personnelles et vos droits, vous pouvez contacter M. NOURY en écrivant à marc.noury@acti44.com ou à l'adresse postale suivante :

ACTI PA Estuaire Sud - rue du capitaine Leroy 44320 SAINT VIAUD.

La Santé, Sécurité et l'Environnement sont notre priorité !